

demandeurs

Vos droits et devoirs

en tandem avec vous ...





Vos droits et devoirs en matière d'emploi... en tandem avec l'ADEM

En vous inscrivant auprès de l'ADEM, vous êtes sur la ligne de départ pour (re)trouver un emploi.

Lors de votre inscription, le bureau " Accueil " vous remettra le " Guide du demandeur d'emploi " qui contient toutes les informations utiles ainsi qu'un questionnaire à compléter. On vous proposera un rendez-vous avec un conseiller-placeur qui prendra en charge votre dossier.

VOS DROITS

Votre inscription vous donne la possibilité d'utiliser gratuitement les services de l'ADEM

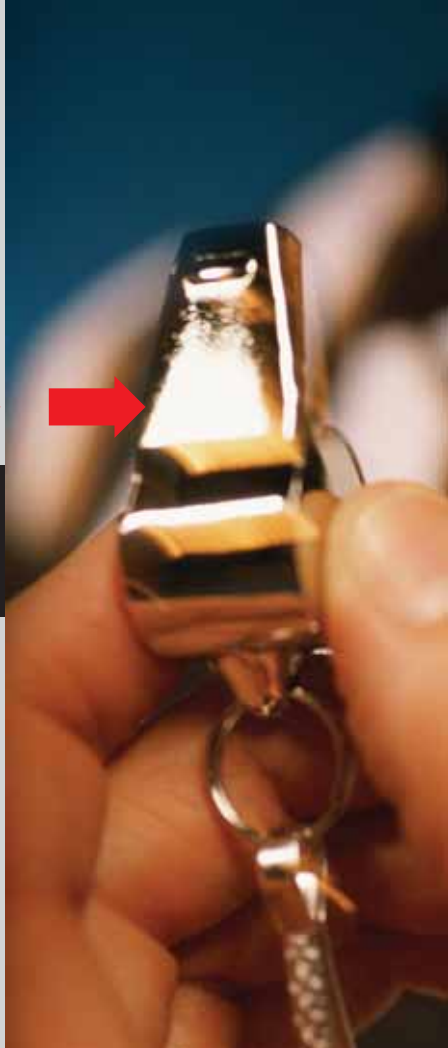
- ➔ Placement
- ➔ Emploi des jeunes
- ➔ Prestations de chômage complet
- ➔ Orientation professionnelle
- ➔ Main-d'oeuvre
- ➔ Maintien de l'Emploi
- ➔ Emploi féminin
- ➔ Travailleurs handicapés
- ➔ Accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi
- ➔ Travailleurs à capacité de travail réduite



Nous sommes là pour vous guider !

Sont également à votre disposition différents outils pour favoriser vos recherches :

- ➔ Le BIZ (Berufsinformatiounszenrum, centre d'informations sur les professions)
- ➔ Le Club-Emploi
- ➔ Des formations adaptées à vos besoins
- ➔ Les bornes interactives
- ➔ ...



L'ADEM vous propose différentes aides et mesures que vous trouverez dans la brochure

***" Votre emploi, votre but ".
Obtenez-la sur simple demande auprès de votre conseiller-placeur ou téléchargez-la sur <http://www.adem.public.lu>***

VOS DEVOIRS

Si vous avez un empêchement pour venir à un rendez-vous, prévenez sans délai votre placeur.



Vos devoirs

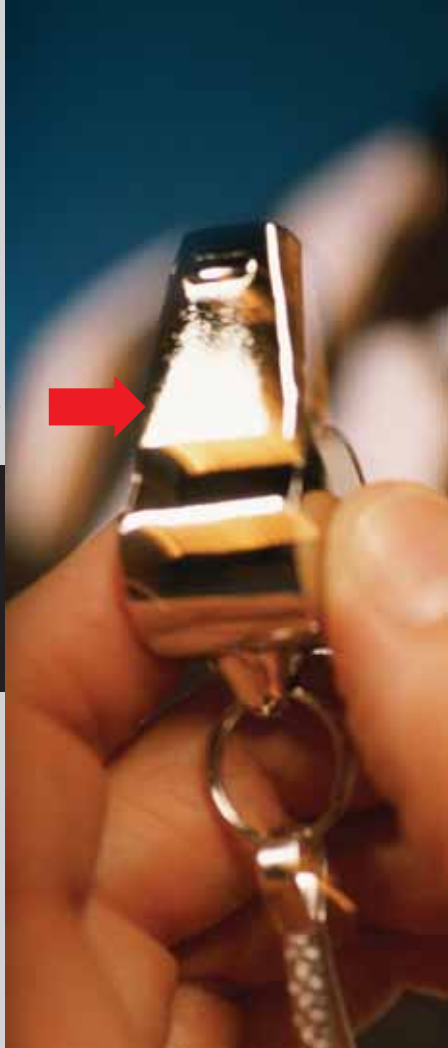
En étant candidat à l'emploi, vous avez des droits, mais vous devez également suivre certaines règles

Règle n° 1

Soyez vigilant !

Vos entretiens avec d'autres services de l'ADEM ne vous dispensent pas de vous présenter auprès de votre conseiller-placeur.

Pour percevoir vos indemnités, vous devez introduire une demande auprès du service " Prestations de chômage complet " de l'ADEM.



Règle n° 2

Soyez prêt !

Répondez présent à tous les rendez-vous fixés par les services de l'ADEM :

- assignations
- convocations
- suivi régulier
- ...



sous peine d'être radié de la liste des demandeurs d'emploi ou de perdre le droit aux indemnités de chômage complet.

Vous êtes dans l'obligation d'accepter tout emploi approprié qui vous est proposé !

VOS DEVOIRS

Vous êtes tenu de vous présenter le premier jour ouvrable après une période de dispense pour cause de maladie, de formation, de congé, ...



Règle n° 3

Soyez attentif !

Prévenez immédiatement votre conseiller-placeur de tout changement de situation :

- ➔ reprise d'une activité partielle ou temporaire
- ➔ absence momentanée ou prolongée
- ➔ déménagement
- ➔ indisponibilité pour raisons de santé
- ➔ ...

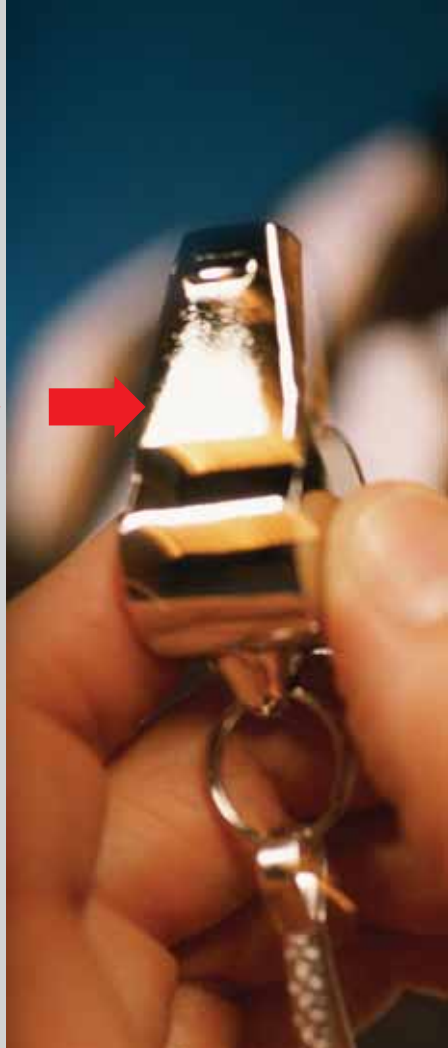


Règle n° 4

Soyez actif !

Mettez tout en œuvre pour trouver un nouvel emploi :

- répondez aux annonces publiées dans la presse ou sur internet
- envoyez des candidatures spontanées
- participez aux concours de recrutement
- ...



La balle est dans votre camp, à vous de jouer car votre emploi, c'est votre but !

Contactez-nous ...



**N° gratuit
8002 46 46**



Siège :

10, rue Bender
L-1229 Luxembourg
Tél. : 478 53 00

Annexes :

1, rue Bender
L-1229 Luxembourg
Tél. : 478 54 00

Galerie Kons
24-26, Place de la Gare
L-1616 Luxembourg
Tél. : 478 54 80

3 Agences :

21, rue Pasteur
L-4276 Esch-sur-Alzette
Tél. : 54 10 54-1

25, rue du Château
L-9516 Wiltz
Tél. : 95 83 84

2, rue Clairefontaine
L-9220 Diekirch
Tél. : 80 29 29-1

<http://www.adem.public.lu>